



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 27 mai 2008

Agenda

Lundi 2 juin

- 10h30 : Réunion de la section Histoire et géographie, salle 3.
- 11h : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 4.
- 11h30 : Réunion de la section Philosophie, salon Dupont-Sommer.
- 12h30 : déjeuner des Académiciens.
- 15h : **Laurence DEPAMBOUR-TARRIDE**, professeur à l'université Paris-V : « *Sculpture, peinture et histoire du droit français* », grande salle des séances.
- Comité secret.
- Réunion de la section générale, salle 3.

Lundi 9 juin

- 15h : élection au fauteuil d'Édouard Bonnefous.
- Jacques COMMAILLE**, professeur à l'École Normale Supérieure de Cachan : « *Sociologie et droit* ».
- Comité secret.

Lundi 16 juin

- 15h : Installation solennelle du Prince **EL HASSAN Bin TALAL**, comme membre associé étranger, Coupole.

Lundi 23 juin

- 15h : élection au fauteuil d'Henri Amouroux.
- 15h : **François OST** : « *Droit et littérature : des liaisons dangereuses ?* ».

Lundi 30 juin

- 15h : **Philippe RAYNAUD**, professeur à l'université Paris-II : « *Le droit et les sciences politiques* ».

Lundi 7 juillet

- 11h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.
- 12h30 : déjeuner des Académiciens.
- 15h : **Mireille DELMAS-MARTY**, membre de l'Académie : « *La mondialisation du droit : vers une communauté de valeurs ?* ».
- Comité secret.

Lundi 22 septembre

- 15h : **Norbert ROULAND**, professeur à l'université Aix-Marseille III : « *Droit et musique* ».

Lundi 29 septembre

- 11h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.
- 12h30 : déjeuner des Académiciens.
- 15h : **Mireille DELMAS-MARTY**, membre de l'Académie : « Notice sur la vie et les travaux de **Jean Cazeneuve** », grande salle des séances.

Séance du lundi 26 mai

Après approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai, M. le Président **François Terré** a fait procéder aux dépôts d'ouvrages.

M. **Michel Pébereau** a présenté à ses confrères *L'euro, notre monnaie, notre problème ?*, ouvrage de Béatrice Majnoni d'Intignano, disponible uniquement sur internet à l'adresse <www.bmajnoni.fr.st> (mars 2008, 80 pages).

Mme **Isabelle Falque-Pierrotin**, conseiller d'État, a fait une communication sur le thème : « *Internet et le droit* ». Présidente du Forum des droits sur l'internet, c'est « *en pratique de la régulation* » qu'elle a tenu à s'exprimer.

Elle a tout d'abord rappelé qu'en 1996, quand l'internet est entré dans le débat public, ses relations avec le droit furent conflictuelles. D'aucuns annoncèrent la mort du droit par la revanche, grâce à l'internet, « *de la liberté sur la contrainte* ». Dans le même temps, les tribunaux français et étrangers continuaient à « *appliquer, sans grande émotion, les principes généraux du droit d'auteur* », estimant que celui-ci viendrait à bout de l'internet, comme il l'avait fait de la radio et du cinéma.

« *Aujourd'hui, on dirait plutôt qu'internet est quelque chose d'incontrôlable* » et « *qu'il accompagne une forme de désenchantement à l'égard d'un monde internationalisé et menaçant* ». Revenant sur ces différentes approches de l'internet, Mme Falque-Pierrotin l'a défini comme « *un espace nouveau de sociabilité, mondial, accessible par l'ordinateur, la télévision ou le mobile, au sein duquel individus, entreprise et États peuvent potentiellement tout faire* ».

À l'égard du droit, l'internet « *conduit à un nouveau mode de production normatif et met en cause les concepts juridiques fondamentaux, de la propriété à la liberté* ». Alors que jusqu'à l'internet, « *le monde réel était normé par un droit de régime public et national, internet a introduit une normativité plus complexe, négociée entre acteurs publics et privés* ». En outre, de nombreuses fonctionnalités de l'internet « *n'offrent aucune prise au droit* ». Ainsi le *peer to peer* fait-il échec, dans le domaine du téléchargement musical, à toutes les mesures visant à la protection du droit d'auteur. « *L'autorité même de la règle de droit est remise en cause car une partie des internautes considèrent que leur installation dans un comportement durablement délictuel est possible et sans conséquences* ».

Mme **Isabelle Falque-Pierrotin** a ensuite répondu aux questions que lui ont posées MM. **Jean Baechler**, **Jacques Boré**, **Roland Drago**, **Bertrand Saint-Sernin**, **Bernard Bourgeois**, Mme **Marianne Bastid-Bruguière**, MM. **Alain Plantey**, **Gilbert Guillaume** et **Raymond Boudon**, ainsi que M. **Charles Hargrove**, correspondant de l'Académie.

Nouveautés sur le site de l'Académie - www.asmp.fr

- **Jacques de Larosière** : « La situation économique mondiale et son incidence sur l'Europe », discours prononcé en mai à la Maison de l'Europe.

Trinômes académiques

- Le vendredi 30 mai, au Palais de L'Institut, sera organisée, sous l'égide de l'Académie et avec le parrainage de Monsieur le Premier ministre, la Rencontre nationale des Trinômes académiques à l'occasion de leur 20^e anniversaire. M. **Xavier Darcos**, ministre de l'Éducation nationale, interviendra au cours de la matinée, que présidera M. **François Terré**. Le général **Michel Forget**, correspondant de l'Académie, interviendra sur le thème : « le nouveau contexte géostratégique et l'avenir des armes nucléaires françaises ».

À lire

- **Pierre Mazeaud** : « Menace sur la justice administrative », *Le Monde*, lundi 19 mai. « Dans le cadre de l'examen de la loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la République, mon ami Jean-Luc Warsmann, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, a présenté un amendement dont l'effet - je suis sûr que ce n'est pas l'objet de son auteur - serait de permettre au Parlement de transférer sans limite au juge judiciaire le contentieux des actes administratifs. Je voudrais ici tirer la sonnette d'alarme sur un sujet apparemment technique, mais d'une immense importance pour l'état de droit et la séparation des pouvoirs, et donc pour notre bonne santé démocratique. [...] L'existence d'un juge administratif indépendant, dont la mission cardinale est le contrôle des actes unilatéraux de l'administration, est essentielle à la régulation de l'action des pouvoirs publics. Il s'agit en effet d'un juge qui connaît les enjeux et les limites, les grandeurs et les misères de l'action administrative. Un juge qui sait distinguer l'intérêt général des intérêts particuliers ; qui est sévère ou flexible, réaliste ou rigoureux selon ce que requiert le bien commun, car l'État ne peut être jugé comme un particulier ni comme une entreprise ; qui distingue les irrégularités formelles selon leur caractère ou non substantiel ; qui dose son contrôle selon la technicité des matières ; qui a appris à agir dans l'urgence et à moduler les conséquences dans le temps de ses annulations. »

- **Jean-Claude Casanova** : « Alliance atlantique, en être ou pas ? », *Le Monde*, mercredi 21 mai. « La situation aujourd'hui est la suivante. Nous jouons un grand rôle dans les actions que mène l'OTAN. Nous ne participons ni au commandement intégré, ni au comité des plans, ni à celui du nucléaire. Nous sommes dans l'Organisation, mais à notre manière, sans le dire clairement. Cette singularité rehausse notre prestige à nos propres yeux. Elle peut agacer ou inquiéter nos alliés. [...] La nouvelle vision française admet que, puisque le désengagement atlantique contredit l'engagement européen, le réengagement atlantique le conforte. Mais il faut convaincre l'opinion que l'abandon d'une posture populaire sera conforme à nos intérêts profonds. Il faut, aussi, que nos alliés européens se convainquent de notre détermination et qu'ils la partagent. Enfin, il faudra que la future administration américaine fasse, en contrepartie et réellement, le pari d'une Europe forte. Nos institutions ont été bâties pour favoriser la vision à long terme de la politique étrangère et pour rendre le président de la République indépendant de l'opinion. On soutiendra paradoxalement que, s'il fait prévaloir cette vision sur cette posture, Nicolas Sarkozy, en contredisant de Gaulle, se montrera vraiment gaulliste. »

En bref

- M. **Prosper Weil** a été reçu membre étranger de l'Académie d'Athènes, le mardi 6 mai.
- M. **Yvon Gattaz** présidera, le mercredi 28 mai, le Forum de l'ASMEP consacré à la Fiscalité et au financement des entreprises patrimoniales. M. **Hervé Novelli**, Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme et des Services, prononcera l'allocution de clôture.

Groupes de travail

- Le groupe de travail sur les autorités administratives indépendantes, présidé par M. **Roland Drago**, tiendra sa 13^e réunion le lundi 16 juin à 18 heures, au Palais de l'Institut, salle 4.
- Le groupe de travail sur l'enseignement de l'économie dans les lycées, présidé par M. **Yvon Gattaz**, se réunira le lundi 2 juin, à 11h30, en salle 4.